Ouest-France
Vendredi 17 mars 2023

Bloom veut écarter les chalutiers-usines

L'association a lancé, la semaine dernière, des comptes Twitter et Instagram intitulés « Trawl Watch » pour dénoncer ces énormes navires industriels.

On trouve tout sur les réseaux sociaux, même des chalutiers-usines. « **Nous avons créé les comptes « Trawl Watch » sur Twitter et Instagram pour partager nos observations sur les méga-chalutiers** », explique Frédéric Le Manach, directeur scientifique de Bloom. L'association environnementaliste surveille depuis longtemps ces bateaux-usines qui peuvent mesurer jusqu'à 140 mètres de longueur. « **Ils capturent jusqu'à 400 tonnes de poissons par jour,** affirme-t-il, **soit autant que 1 000 navires de pêche artisanale.** »

L'association, images à l'appui, dénonce la présence de ces bateaux – une vingtaine, européens pour la plupart – très près des côtes, parfois à seulement trois milles (cinq kilomètres). « **Ceci a pour conséquence des conflits de partage avec les pêcheurs côtiers, notamment sur des espèces comme le hareng ou le maquereau** », s'insurge Frédéric Le Manach.

Le « Scombrus », de l'armement France Pélagique, est un des plus récents chalutiers-usines européens.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Sauver la pêche artisanale

Dans le même temps, Bloom a lancé une pétition à destination des institutions et des États membres de l'Union européenne contre ces « **méga-trawlers** » auxquels elle associe tous les chalutiers de plus de 25 mètres. « **Nous souhaitons que le Parlement européen se prononce contre ces méthodes de pêche destructrices en soutenant les amendements déposés par Marie Toussaint et Yannick Jadot dans le cadre du projet de loi sur la restauration de la nature** », ajoute Frédéric Le Manach. Les députés EELV souhaitent leur interdiction dans la bande côtière (12 milles ou 20 kilomètres).

« **C'est un principe défendu par le comité régional des pêches de Normandie depuis longtemps,** soutient Dimitri Rogoff, son président. **Il faut conserver cette bande restreinte pour les navires à taille humaine et préserver nos pêcheries artisanales.** »

« **La valeur de la pêche et de ses services va bien au-delà de celle des produits débarqués. Nos activités profitent au tissu social sur tout le littoral. Ce n'est pas le cas des grands navires qui ne débarquent même pas sur le territoire. Quel impact ont-ils sur l'environnement quand ils siphonnent la ressource ? Ça n'a aucun sens !** » déplore encore Dimitri Rogoff.

Non au chalut de fond

L'Espagnol César Luena, rapporteur de la loi sur la restauration de la nature, examine en ce moment les centaines d'amendements déposés par les députés européens. « **Nous espérons qu'il garantisse un débat public et parlementaire sur l'interdiction des méga-chalutiers et des méthodes de pêche destructrices dans les aires marines protégées** », poursuit l'association.

Des propos qui « **prêtent à confusion** », estime Geoffroy Dhellemmes, directeur général de France Pélagique, l'un des armements visés par Bloom. « **Nous ne sommes pas concernés par ces méthodes de pêche destructrices puisque nous ne faisons que du pélagique. Nous respectons le cadre réglementaire, nous ne pêchons que nos quotas et nous sommes contrôlés régulièrement. N'oublions pas que la pêche européenne est la mieux réglementée au monde. Je suis las de cette opposition stérile qui ne fait que miner le secteur de la pêche.** »

L'association dénonce également les propos du secrétaire d'État chargé de la mer, Hervé Berville, qui a affirmé, le 8 mars au Sénat, que « **la France** » est opposée à l'interdiction du chalutage de fond dans les aires marines protégées.

Mélanie CHARTIER,
le marin.